

Réforme du Placement 11/02/26 (Justice des mineurs) QU'EST-CE QUE C'EST ?

CIRCULAIRE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (FÉVRIER 2026) QUI DÉFINIT LES NOUVELLES RÈGLES POUR LA JUSTICE DES MINEURS EN FRANCE. ELLE COMPLÈTE LES MESURES DE PROTECTION DE L'ENFANCE EN METTANT L'ACCENT SUR LA FERMETÉ, LA SANTÉ ET LA RÉINSERTION DES JEUNES DÉLINQUANTS.

1. Création des UJPE : Un nouveau modèle de foyer

Le ministère remplace les anciennes structures (comme les Centres Éducatifs Fermés - CEF) par des Unités Judiciaires à Priorité Éducative (UJPE).

- L'idée : Fusionner le meilleur des foyers classiques et des centres fermés pour offrir un cadre plus efficace.
- Priorité à l'école et au métier : Le temps passé sur la formation et l'insertion professionnelle est augmenté. Des professeurs seront spécifiquement redéployés dans ces unités.
- Soigner avant tout : Pour éviter que les jeunes ne recommencent, 60 postes d'infirmiers sont créés pour s'occuper de leur santé mentale et de leurs problèmes d'addiction.

2. Une guerre contre les dangers du numérique

La circulaire s'attaque frontalement à l'influence des réseaux sociaux dans la délinquance (recrutement par des trafiquants, cyber-dépendance).

- Interdiction stricte : Les téléphones portables et objets connectés sont désormais interdits dans les chambres des centres de placement.
- Usage limité : Dans les espaces communs, l'utilisation est très encadrée et limitée dans le temps.
- Exemple des pros : Les éducateurs ne doivent plus utiliser leur téléphone devant les jeunes, sauf pour des besoins éducatifs précis.

3. "La sanction est un acte éducatif"

Le texte réaffirme que la justice doit être rapide et crédible.

- Réponse immédiate : À chaque fois qu'un jeune transgresse une règle (drogue, fugue, violence), le procureur doit être prévenu immédiatement pour une réponse ferme.
- Sécurité renforcée : Les abords des centres seront mieux surveillés (en lien avec la police et les préfets) pour éviter que des réseaux de trafiquants ne tournent autour des jeunes placés.

4. Plus de moyens pour le suivi "en liberté"

Parce que la majorité des mineurs (71%) ne sont pas placés mais suivis chez eux, le milieu ouvert est renforcé.

- 150 nouveaux éducateurs : Ces embauches visent à ce que les éducateurs passent moins de temps sur la paperasse et plus de temps avec les jeunes.
- Rapidité de prise en charge : L'objectif est qu'un jeune soit vu par un éducateur dans un délai de 15 jours maximum après sa convocation.
- Stages spécifiques : Création de stages obligatoires dédiés aux jeunes qui consomment de la drogue.



En résumé

Cette réforme veut transformer le temps du placement en une "opportunité de reconstruction". Elle parie sur un mélange de discipline (pas de portable, sanctions rapides), de soins (santé mentale) et d'école pour sortir les mineurs de la délinquance avant qu'ils ne deviennent majeurs.